



Rompre un contrat a duree determinee

Par **junaxav**, le **28/10/2009** à **19:59**

Bonjour,
J'ai été embauchée en CDD pour un temps partiel en juillet.
En septembre, mon patron m'a fait signer un avenant au contrat stipulant que je passais à 35 h à partir du 15 septembre.
J'ai effectivement travaillé à 35 h pendant 1 mois et depuis 15 jours, je suis de nouveau à temps partiel, mon patron change mon planning chaque semaine.
J'ai trouvé un autre travail mais je dois effectuer une période d'essai d'une semaine, j'ai demandé à mon patron de me libérer une semaine, mais il ne veut pas.
Que dois-je faire ?
Puis-je démissionner ? Mon CDD prend fin en janvier.
A-t-il le droit de me faire travailler tantôt 35 h, tantôt 18 h ?
Merci de me répondre, je suis désespérée.